

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN**  
**Le Mardi 27 AVRIL à 19 heures 30,**

**Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Michel Berger, attenante à la Mairie, pour répondre aux nécessités de la lutte contre l'épidémie de covid 19, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.**

**DATE DE CONVOCATION : 21/04/2021**

**Nombre de Conseillers Municipaux : 15**

**PRESENTS : 15**

**Mesdames et Messieurs : DUPERRAY Guy, ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëtitia, BEUGNON Thibault, PASSELANDE Jean-Noël, SINEAU Lucienne, PITON Julien, GUICHETEAU Laëlia, DRONIOU Isabelle, NEGREL Isabelle, ROLAND Roselyne, POUPONNEAU Philippe, ONILLON Denise.**

**Absents excusés et représentés : Absents excusés : Néant**

**Absents : néant**

**SECRETAIRE DE SEANCE : NEGREL Isabelle**

**Affiché le 29/04/2021**

Compte rendu de la réunion du 30 mars 2021 : pas d'observation.

Avant de procéder aux délibérations, Madame Laëtitia PASQUIN, Adjointe, à l'Aménagement, aux Déplacements, et Mobilités, Urbanisme et Habitat, présente à son tour le travail et les missions de sa commission.

## **DELIBERATIONS**

### **2021-04-01 – Tableau des Effectifs du Personnel**

Monsieur le Maire rappelle que l'agent titulaire du grade d'ATSEM fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Il est donc important de préparer son remplacement. Les Elus s'interrogent sur le choix du grade que devra détenir les candidats.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DEMANDE au Maire de LANCER la procédure pour faire paraître l'offre d'emploi, pour un poste d'ATSEM ou adjoint technique ou agent d'animation, ayant au minimum un CAP Petite enfance et expérience de plusieurs années dans une école (services périscolaires), pour un temps de 27 h/hebdomadaire lissé sur l'année (périodes scolaires et vacances scolaires)

### **2021-04-02 – SDAGE :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation du public est lancée sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Les Elus ont été informés de cette consultation et sont également invités à se prononcer sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures.

Après en avoir débattu,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

N'EMET aucune observation particulière sur ce projet.

### **2021-04-03 – Convention Analyse des besoins sociaux :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 novembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé d'engager la commune dans la démarche partenariale avec la CAF de Maine et Loire, et d'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) à conclure avec la CAF de Maine et Loire et la commune du Plessis-Grammoire,

Afin de respecter cette convention, il est nécessaire de réaliser un diagnostic avec une coordinatrice mutualisée avec la commune du Plessis Grammoire et validée par la CAF.

Une analyse des besoins sociaux (ABS) s'avère pertinente pour aller plus loin pour mener à bien les futurs projets communaux, même si elle n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 2500 habitants.

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5,

Considérant que cette analyse est nécessaire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et le CCAS du Plessis-Grammoire,

Considérant que la commune du Plessis-Grammoire s'est déjà inscrite dans cette démarche en partenariat avec la commune de Verrières en Anjou,

Considérant la proposition méthodologique présentée par le Cabinet d'Analyses en Démographie, Développement et Etude en Prospective (C.A.D.D.E.P.),

Considérant que cette proposition présentée est d'un montant total de 3.000 € HT décomposée comme suit :

- Etat des lieux de la population et du territoire ..... 1.250 € HT
- Consultations et définitions des enjeux prioritaires .....1.750 € HT

Avec une proposition optionnelle, actualisation annuelle de l'état des lieux de 800 € HT,

Qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de rejoindre les communes de Verrières en Anjou et du Plessis Grammoire dans cette démarche et :

**ARTICLE 1** : APPROUVE la proposition méthodologique présentée par le Cabinet d'Analyses en Démographie, Développement et Etude en Prospective (C.A.D.D.E.P.) d'un montant de 3 000 € HT maximum.

L'option d'actualisation annuelle de l'état des lieux de 800 € HT pourra éventuellement être décidée si besoin.

**ARTICLE 2** : AUTORISE M. le Maire à signer le contrat ou la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

## INFORMATIONS

- **Finances Communales** : M. ENON dresse le bilan des dépenses et recettes de fonctionnement arrêté au 31 mars 2021 en comparaison avec celui arrêté au 31 mars 2020. Ce bilan sera effectué à chaque fin de trimestre.

- **Installation de la fibre dans 4 ERP** : M. GUILLET annonce que la fibre est enfin opérationnelle à l'école du Cèdre Bleu et à la mairie (+ salle des fêtes et médiathèque) depuis le début de la semaine. L'installation à l'école permet désormais de joindre directement les services périscolaires : garderie et cantine (Une communication sera réalisée rapidement auprès des familles pour indiquer ce numéro de téléphone). En plus de la mairie, la médiathèque sera également raccordée et bénéficiera bientôt d'une ligne téléphonique directe.

- **Déclassement d'un fossé communal** : Par manque d'éléments, ce dossier est reporté à une prochaine réunion.

- **Concertation avec les riverains de la rue du Tertre** : Vendredi et samedi dernier, 20 familles riveraines sur 23 ont répondu à l'invitation de la Commission voirie-Espaces publics, qui leur a présenté le projet de sécurisation, mise en accessibilité, d'enfouissement des réseaux et les actions prévues pour atténuer les contraintes qui pourraient en découler. Les riverains ont apprécié la démarche et ont pu être rassurés sur leurs interrogations.

**Distribution des Echos** : Monsieur GUILLET, explique que pour pallier quelques erreurs dans la distribution, une nouvelle organisation est prévue, avec notamment un plan et des indications plus précises sur les secteurs.

- **Elections Régionales et Départementales** : Monsieur le Maire rappelle à chacun les nouvelles dates des élections régionales et départementales et contraintes préfectorales, pour les 32 assesseurs à trouver ;

- **Rencontre avec Messieurs PIEDNOIR, Sénateur et BECHU, Président d'Angers Loire Métropole, accompagné de son adjoint, M. VERCHERE** : Monsieur le Maire relate ces deux rencontres qui lui ont permis ainsi qu'à 3 autres Elus de Sarrigné, de présenter les divers projets communaux.

Questions Diverses : Mr Le maire a fait un rappel sur le port du masque, dans toutes les communes du Maine et Loire, dont Sarrigné, qui reste obligatoire par arrêté préfectoral jusqu'à nouvel ordre et que chaque habitant doit continuer à respecter. Il a demandé à chaque élu d'être exemplaire et respectueux de ces mesures gouvernementales.

### DATES A RETENIR

04/05/2021 : Rencontre avec CAUE

08/05/2021 : Fête de la victoire 1945

10/05/2021 : Conseil Communautaire ALM

25/05/2021 : Conseil Municipal à 19h30

La séance est levée à 21 heures 56